

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 21 AVRIL 2015 A 20 H 15**

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Quinze, le **21 AVRIL 2015 A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**22 Avril 2015**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

2<sup>ème</sup> séance 2015.

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, Mme ANDRE Sophie, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

**Objet** : Zonage d'assainissement à  
La Trouche.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

N° 33/2015

M. SALÉRIO Philippe	à	M. SALTZMANN Michel
Mme BOULANGER Annie	à	Mme VINCENT Marie
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie
M. GILET Dominique	à	M. BAUDONNEL David

**Secrétaire de séance** : M. DEMENGE Abel.

Monsieur Michel SALTZMANN, Adjoint délégué, rappelle au Conseil Municipal que la Commune est adhérente à l'Agence Technique Départementale (ATD).

Il présente la proposition de convention et annexe financière établie par l'ATD concernant la mission d'assistance conseil pour le suivi de la mise à jour du zonage d'assainissement du hameau de La Trouche.

Le montant de la prestation est de 3 000 € HT.

Après délibération,

Le Conseil Municipal est unanime à :

- Autoriser le Maire à signer cette convention et son annexe financière, après obtention de la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- Solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- Autoriser le Maire à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement de la convention, les crédits étant inscrits au budget de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,